33240 SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23 12 2021

ID: 033-243301223-20211223-2021_156-DE



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un Le 22 Décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Décembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37 NOMBRE DE PRESENTS : 25 NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet: Décision Modificative n°5 - Budget Général

Présents: 25

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virsac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés avant donné pouvoir : 6

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain (Cubzac les Ponts), COUPAUD Catherine (Pugnac) à FUSEAU Michael, JEANNET Serge (Gauriaguet) à Valérie GUINAUDIE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

Absents excusés: 3

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20211223-2021_156-DE



Absents: 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : DAHRAN Laurence

Vu l'instruction Comptable M14,

Vu la délibération n°2020-175 en date du 23 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021,

Vu la délibération n°2021-28 en date du 31 mars 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la Décision Modificative n°01 du Budget Principal,

Vu la délibération n°2021-63 en date du 26 mai 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la Décision Modificative n°02 du Budget Principal,

Vu la délibération n°2021-95 en date du 07 juillet 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la Décision Modificative n°03 du Budget Principal,

Vu la délibération n°2021-103 en date du 29 septembre 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le Budget Supplémentaire,

Vu la délibération n°2021-142 en date du 24 novembre 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la Décision Modificative n°04 du Budget Principal,

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production, donnant lieu, en fin d'exercice à une opération budgétaire (un mandat au compte 2 destiné à intégrer les travaux en investissement et une recette au compte 72 destinée à neutraliser les charges constatées durant l'exercice en fonctionnement).

Considérant les travaux en régie réalisés en 2021 par les services techniques de la Communauté de Communes.

Il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la décision modificative n°5 du Budget Général, ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-243301223-20211223-2021_156-DE



Décision modificative n°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00€	7 154,00 €	0,00€	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00€	7 154,00€	0,00€	0,00 €
R-722-020 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00€	0,00€	198,00
R-722-411 : Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	0,00€	902,00
R-722-421 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00€	0,00€	413,00
R-722-64: Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	0,00€	5 641,00
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	€ 00,00	0,00€	0,00 €	7 154,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00€	7 154,00 €	0,00€	7 154,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	7 154,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	7 154,00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	198,00 €	0,00€	0,00
D-21316-411 : Autres bâtiments publics	0,00 €	902,00€	0,00€	0,00
D-21318-421 : Autres bâtiments publics	0,00€	413,00€	0,00 €	0,00€
D-21318-64 : Autres bätiments publics	0,00 €	5 641,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	7 154,00 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	7 154,00 €	0,00 €	7 154,00 €
Total Général	14 308,00 €		14 308,00 €	

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le:

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac, Le 23 Décembre 2021.

La Présidente

Valerie GUINAUDIE.